

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 489 981 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90203313.3**

(51) Int. Cl.⁵: **A44C 5/00**

(22) Date de dépôt: **13.12.90**

(43) Date de publication de la demande:
17.06.92 Bulletin 92/25

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **De Witte, Patrick**
Aalbeeksesteenweg 29, bus 8
B-8500 Kortrijk(BE)

(72) Inventeur: **De Witte, Patrick**
Aalbeeksesteenweg 29, bus 8
B-8500 Kortrijk(BE)

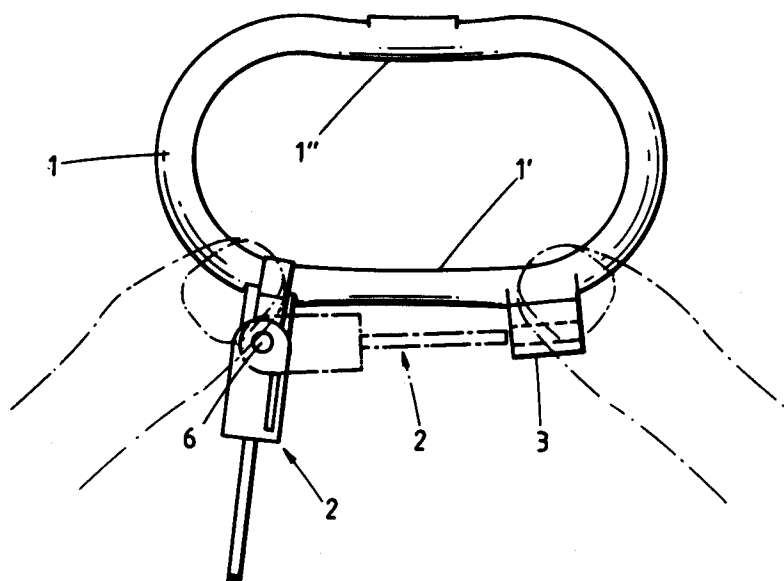
(74) Mandataire: **Pieraerts, Jacques et al**
Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7 bte 1
B-1050 Bruxelles(BE)

(54) **Bracelet muni d'une clé destiné aux bassins de natation.**

(57) L'invention concerne un bracelet muni d'une clé destiné aux bassins de natation, constitué par un anneau élastique (1) auquel la clé (2) est reliée à charnière en un point, bracelet sur lequel un logement (3) est prévu pour recevoir l'extrémité libre de la clé (2), la distance entre le point où la clé (2) pivote par rapport au bracelet et le logement (3)

précité étant mesurée de telle sorte que lorsqu'on exerce une traction sur l'anneau, tout au moins entre le point et le logement précités, l'extrémité de la clé (2) se trouve hors du logement (3), tandis que dans la position normale, ladite extrémité libre de la clé (2) se trouve à l'extérieur du logement (3).

Fig. 2



EP 0 489 981 A1

Cette invention concerne un bracelet muni d'une clé destiné aux bassins de natation.

Des bracelets auxquels est attachée la clé d'une armoire sont d'une usage général dans les bassins de natation. Ils constituent le moyen le plus pratique de permettre aux baigneurs d'avoir toujours sur eux la clé de leur armoire.

Les bracelets connus à ce jour présentent, dans de nombreux cas, le danger de voir les baigneurs se blesser à la clé ou de blesser, eux-mêmes, d'autres baigneurs. En général la clé pend librement à un bracelet ce qui veut dire qu'elle pend dans n'importe quelle position par rapport à ce bracelet.

L'invention a pour but de réaliser un bracelet qui répond à l'objet fixé d'une manière nouvelle et originale. Le bracelet selon l'invention fournit donc une solution grâce à laquelle, sans faire usage de moyens techniques difficiles à réaliser une clé du type considéré peut être reliée à un bracelet et être logée dans celui-ci.

Pour réaliser cet objectif conformément à l'invention, le bracelet est constitué par un anneau élastique auquel la clé est reliée à charnière en un point, bracelet sur lequel un logement est prévu pour recevoir l'extrémité libre de la clé, la distance entre le point où la clé pivote par rapport au bracelet et le logement précité étant mesurée de telle sorte et l'élasticité de l'anneau élastique étant choisie de telle manière que lorsqu'on exerce une traction sur l'anneau, tout au moins entre le point et le logement précités, l'extrémité libre de la clé se trouve hors du logement, tandis que dans la position normale, ladite extrémité libre de la clé se trouve à l'intérieur du logement.

Toujours selon l'invention, le logement précité fait partie de l'anneau élastique et il présente une fente dans laquelle peut être glissée l'extrémité libre de la clé, de telle sorte que, dans la position normale de l'anneau élastique, lorsqu'aucune traction n'est exercée sur celui-ci, l'extrémité libre de la clé ne peut être glissée hors du logement.

D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'un bracelet muni d'une clé pour bassins de natation, selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent aux figures ci-jointe.

La figure 1 est une vue générale d'un bracelet selon l'invention, la clé étant tournée d'environ 90° par rapport à la partie la plus petite du bracelet.

La figure 2 est une vue analogue dans laquelle est montré de quelle manière l'extrémité libre de la clé peut être retirée de son logement lorsqu'on exerce une traction sur une partie du bracelet.

La figure 3 représente le bracelet dans la position dite de fermeture de la clé ou, tout simple-

ment, dans la position d'utilisation du bracelet.

La figure 4 est une vue en perspective du bracelet dont les éléments constitutifs ont été retirés les uns des autres.

Le bracelet représenté par ces figures consiste en un anneau élastique 1 présentant une section en forme de disque. Le bracelet n'est lui-même, de préférence, pas strictement circulaire mais plutôt allongé de telle sorte qu'entre les deux parties hémicirculaires du bracelet sont prévues des parties plus ou moins rectilignes 1' et 1".

La clé 2 pivote en un point par rapport au bracelet 1, tandis qu'à une distance de l'endroit où la clé 2 est montée à charnière par rapport au bracelet est prévu un logement 3.

Dans le sens longitudinal du logement 3 destiné à recevoir l'extrémité libre de la clé est prévue une fente 4 de forme sensiblement circulaire qui est peut parfaitement être observée à la figure 4. La clé 2 est montée à pivotement par rapport au bracelet élastique 1 et cela en faisant par exemple usage d'un petit étrier 5 qui est maintenu serré sur le bracelet par le vissage d'un petit rivet 6 qui passe par deux orifices 7 du corps 8 de la clé et par deux orifices 9 prévus dans les deux bras 10 de l'étrier 5. Il est clair qu'un autre montage à pivotement par rapport au bracelet pourrait être imaginé. Les structures décrites ici à titre d'exemple sont d'un montage facile et se révèlent fiables à l'usage.

Lorsque, ainsi qu'il est clairement illustré par la figure 2, une force de traction est exercée sur la partie rectiligne 1' du bracelet 1 le point de pivotement formé par le rivet 6 va s'écarter du logement 3 de telle sorte que l'extrémité libre de la clé 2 peut être glissée hors de ce logement. Ceci est explicité par la position de la clé 2 représentée en points-tirets.

Il est également évident que lorsque la clé est amenée de la position selon la figure 1 à la position représentée en points-tirets, selon la figure 2, et qu'on laisse agir l'élasticité du matériau dont est constitué le bracelet 1, on obtient la position représentée selon la figure 3.

Ceci constitue la position idéale de la clé 2 par rapport au bracelet 1 parce que l'extrémité libre de la clé 2, qui est toujours plus ou moins pointue, ne peut pas blesser le baigneur ni d'autres baigneurs se trouvant dans le voisinage. De même, la partie en dents de scie de la clé 2 ne peut plus, ou tout au moins très difficilement, entrer en contact avec celui qui porte la clé ou des baigneurs se trouvant dans le voisinage, comme il a déjà été dit précédemment.

Une marque d'identification peut, pour chaque bracelet, être prévue à hauteur d'une surépaisseur prévue dans la partie rectiligne 1' du bracelet. L'endroit où cette marque d'identification est située de

préférence est indiqué par la référence 11. Il va de soi que toute autre marque d'identification peut être prévue sans sortir du cadre du brevet.

Il est également clair que l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution décrite à titre d'exemple et que des modifications pourraient être apportées sans sortir du cadre de la demande de brevet.

Revendications

1. Bracelet muni d'une clé destiné aux bassins de natation caractérisé en ce qu'il est constitué par un anneau élastique (1) auquel la clé (2) est reliée à charnière en un point, bracelet sur lequel un logement (3) est prévu pour recevoir l'extrémité libre de la clé (2), la distance entre le point où la clé (2) pivote par rapport au bracelet et le logement (3) précité étant mesurée de telle sorte et l'élasticité de l'anneau élastique étant choisie de telle manière que lorsqu'on exerce une traction sur l'anneau, tout au moins entre le point et le logement précités, l'extrémité de la clé (2) se trouve hors du logement (3), tandis que dans la position normale, ladite extrémité libre de la clé (2) se trouve à l'extérieur du logement (3). 10 15 20 25
2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce que le logement précité (3) fait partie de l'anneau élastique précité (1). 30
3. Bracelet selon la revendication 2, caractérisé en ce que le logement précité présente une fente (4) dans laquelle peut être glissée l'extrémité libre de la clé (2) de telle sorte que dans la position normale de l'anneau élastique, lorsqu'aucune traction n'est exercée sur celui-ci, l'extrémité libre de la clé ne peut être glissée hors du logement (3). 35 40
4. Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la clé précitée (2) est reliée à charnière en un point par rapport à l'anneau élastique (1) précité en faisant usage d'un étrier (5) présentant en coupe longitudinale une partie circulaire qui s'adapte à une section du bracelet élastique et deux bras (10) présentant des orifices (9) pour le passage d'un rivet (6). 45 50
5. Bracelet selon l'une quelconque des revendications 1 - 4, caractérisé en ce que le bracelet proprement dit présente deux parties hémi-circulaires et des parties rectilignes (1' et 1'') s'étendant entre celles-ci. 55

Fig.1

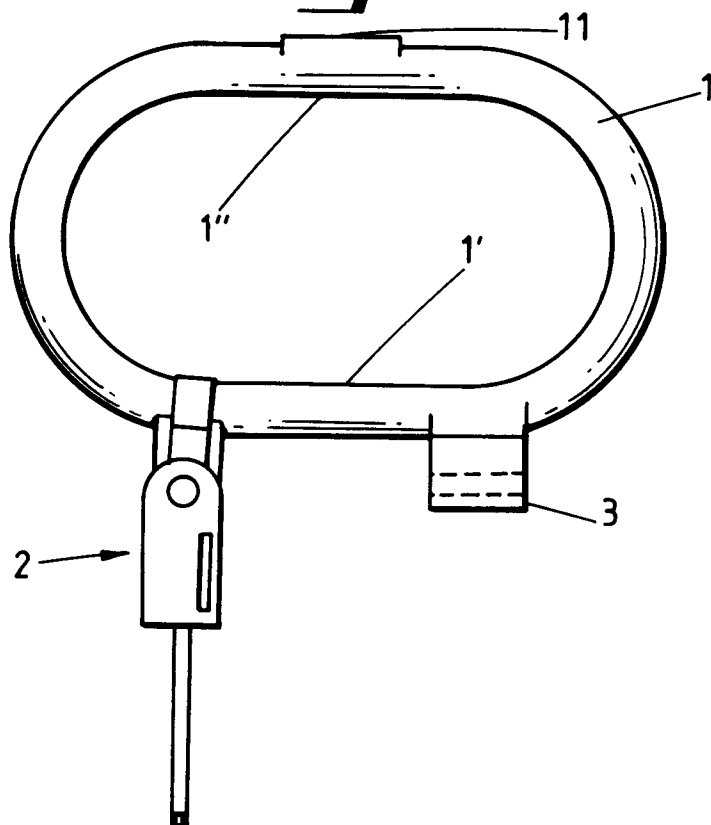
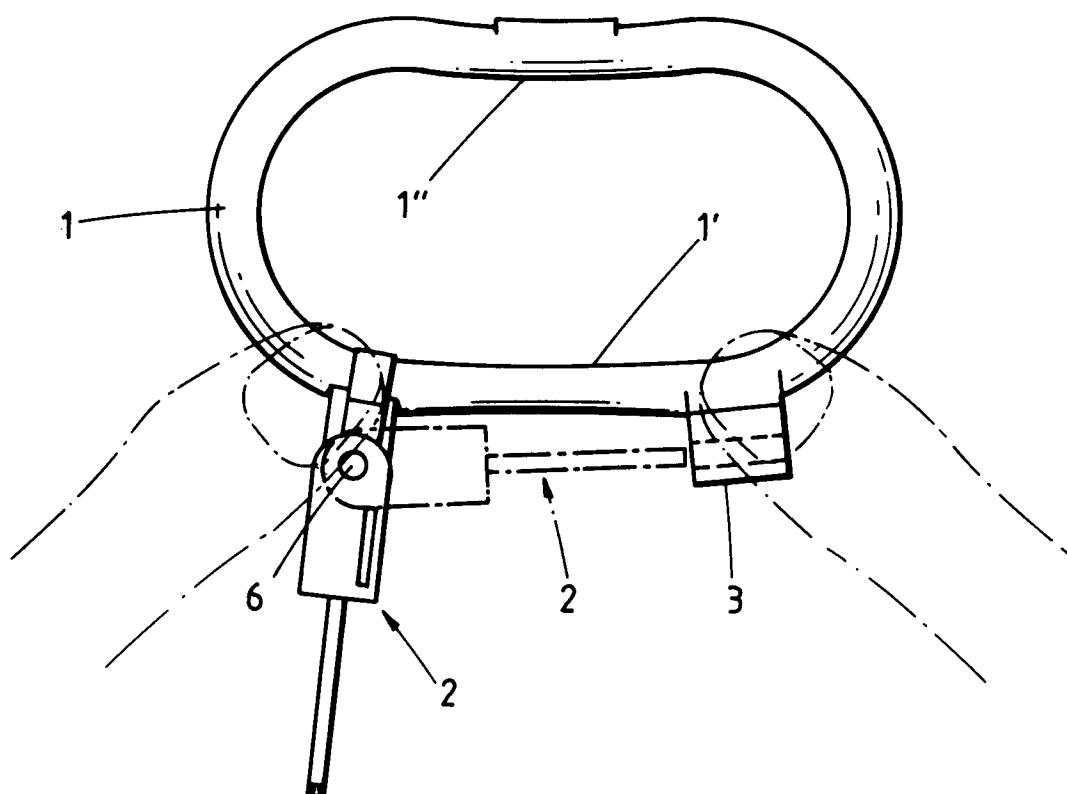
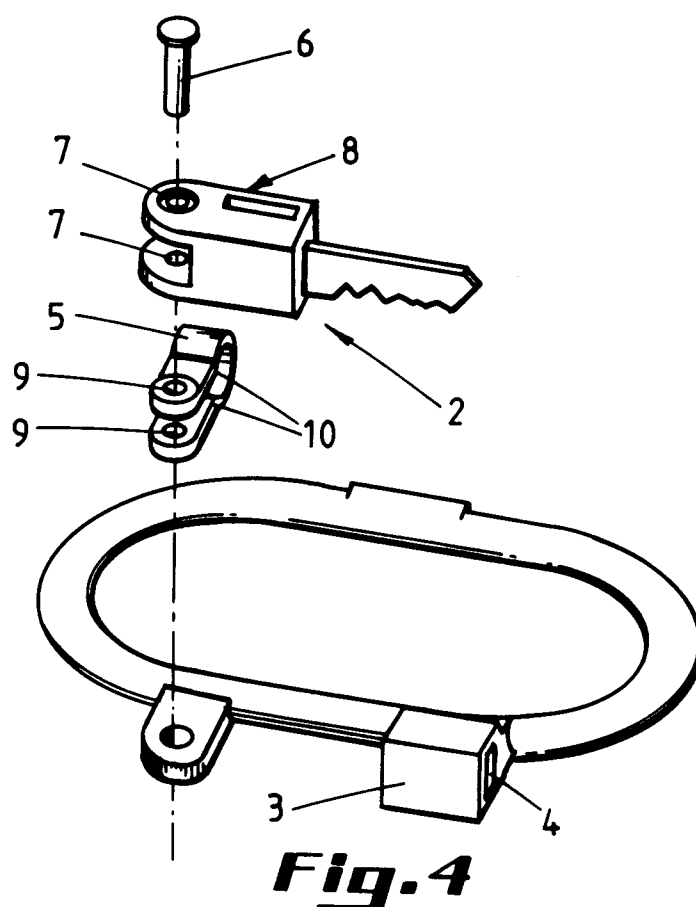
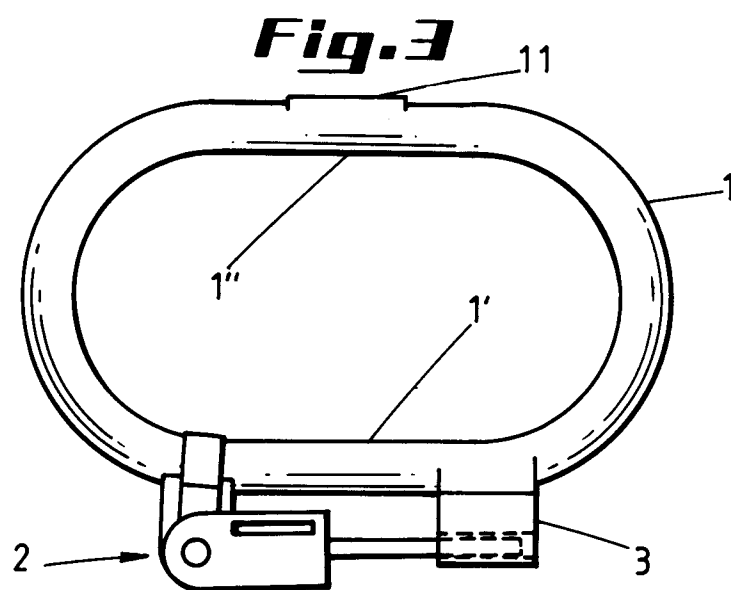


Fig.2







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 20 3313

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-2 262 178 (SCHULTE-SCHLAGBAUM AG) * le document en entier * ---	1-5	A44C5/00
A	FR-A-2 322 564 (EULIT-WERKE STAUDE & CO KG) * revendications; figures * ---	1	
A	US-A-2 358 351 (S.SEGAL) * figures * ---		
A	DE-A-1 557 614 (KERAPID-FERTIGUNG KRUEGER & CO) ---		
A	US-A-2 078 325 (E.R.HALLOCK) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A44C A44B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02 JUILLET 1991	Examineur KARIPIDOU CHRISTINA
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			